



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 juillet 2026 à 20H00 à LEMMES

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet,

La Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée étant assemblée en session ordinaire, à LEMMES, après convocation légale en date du **24 juin 2026**, sous la présidence de Monsieur Serge NAHANT, Président.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Elise BOCCIARELLI, Isabelle THOMAS, Elodie CHABOT

Étaient remplacés : Thiphonie BANEL

Pouvoirs : David MINUTO pour Jean-Marie BRENNER

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Monsieur Josselin ARNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 6 mai 2026.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE SEANCE

PRESENTATION DE LA STE R&S – Prévoit une implantation sur la zone du Raisin à Dugny

1- Administration Générale : Modification des indemnités des élus

Par courrier en date du 24/06/2026, la Préfecture a informé d'une irrégularité portant sur l'enveloppe indemnitaire globale des élus.

Afin de régulariser le montant global de l'enveloppe, le Président propose :

- Le maintien du nombre de vice-présidents à 7 + un conseiller délégué,
- L'abaissement des indemnités du Président et des 7 VP passent à un taux de 96% au lieu de 100%,

- Le maintien du taux du conseiller délégué à 100%.

La délibération viendra se substituer à la première délibération.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

2- Administration Générale : Adhésion pôle santé du CDG55

L'adhésion au Pôle Santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité.

La convention actuelle arrive à son terme. Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

3- Administration générale : Préparation des élections professionnelles 2026

Avis favorable du CST en date du 29 juin 2026

Il est proposé :

- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DE MAINTENIR** la parité hommes/femmes

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

4- Administration Générale : RH – Suppressions et créations de poste

Dans le cadre de la nouvelle rentrée scolaire, en lien avec les besoins des services, les postes d'animation et d'entretien des locaux sont amenés à évoluer. Pour certains postes, le nombre d'heures de travail diminue, pour d'autres il augmente. Aussi, il est nécessaire de reprendre l'intégralité des postes pour les réévaluer au temps de travail le plus juste possible.

Pour rappel, l'actualisation du tableau des effectifs sera validée courant septembre/octobre 2026.

Écart total : + 9.90/35^{ème}, en raison des 3 nouvelles créations de postes + les ajustements annuels du temps de travail sur les sites.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

5- Désignation des délégués CNAS

Il convient de nommer deux délégués, un délégué représentant des élus, et un délégué représentant le personnel.

Sont proposés : Romuald LEPRINCE pour le collège des élus et Isabelle NOËL pour le collège agents.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

6- Finances : Admissions en non-valeur

Considérant la demande de mise en non-valeur de la Trésorerie pour le Budget 15613 et le Budget 15600 ;

Considérant que les communes de résidence des débiteurs ont été interrogées,

Liste 7901260733 budget principal : 15 470.75 €

Liste 7854251433 budget ordures ménagères : 1 964.54 €

Liste 8166740333 budget ordures ménagères : 1 604.95 €

Total non-valeur : 19 040.24 €

Le conseil refuse la proposition à l'unanimité.

7- Finances : Effacement de créances

Considérant les décisions de la commission de surendettement des particuliers prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et du Tribunal de commerce prononçant la clôture pour insuffisance d'actif ;

Considérant qu'il a été prévu une dépense de 2 500 € sur le budget annexe des ordures ménagères au chapitre 65 ;

Modification de l'état 1259	Montant dette
A 2 PAS	509.10 €
AQUAFLY	336 €
PARISOT Dimitri	493.40 €
NETTE Kevin Roxanne	14.14 €
TOTAL – budget 15600	1 352.64 €
A 2 PAS	673.08 €
MEUSE PALETTES	1 392.90 €
LECAT Vanessa	153.83 €
PARISOT Dimitri	553.92 €
MALTRUD Fanny	65.48 €
MOULUT Etienne	706.18 €
NETTE Kevin	438.83 €
NETTE Kevin Roxane	92.08 €
TOTAL – budget 15613	4 076.30 €

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

8- Budget : Modification_état_1259

Considérant les modifications sur l'état 1259, concernant le montant de la TVA compensant la CVAE de 468 370 euros, soit une augmentation de 37 286 euros.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

9- Finances : Renouvellement ligne de trésorerie

Considérant les différents investissements récents et en cours ;

Considérant que la collectivité n'a pas encore récupéré toutes les subventions pour des opérations terminées ;

Il convient de renouveler la ligne de trésorerie ouverte en juillet 2025 pour un montant de 1 500 000€ auprès du crédit mutuel au taux Euribor 3 mois plus marge de 0.9 point:

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

10- ECO - ZA des Souhesmes - Cession parcelle ZD 111

L'entreprise Rapid GAZ souhaite s'implanter sur une parcelle de la ZA des Souhesmes suffisamment dimensionnée pour y aménager un dépôt extérieur conforme aux prescriptions du classement ICPE.

Des bureaux provisoires en préfabriqué de 50 m² seront installés au démarrage avant d'envisager à terme la construction d'un bâtiment.

La parcelle ZD 111 d'une surface de 9 108 m² a été identifiée par l'entreprise.

Le prix du m² est fixé à 7 € HT correspondant au prix défini par la délibération n° 5 du 13/11/2025.

Le prix de cession global s'élève à 63 756 € HT.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

11- ECO - ZA des Souhesmes - Cession parcelle ZD 116

L'entreprise TLA (Transports Legrand Arnaud) est spécialisée dans l'activité de logistique et transport routier et dispose d'une flotte de cinq camions, une camionnette et un VL. Elle emploie 9 salariés.

Le projet est aujourd'hui de reconcentrer ses différents dépôts et de localiser son siège social dans la ZA des Souhesmes.

La construction d'un bâtiment de 1 632 m² avec voiries et espaces de stationnement est envisagée. Il sera raccordé aux réseaux d'électricité, d'eau potable et de fibre optique. L'assainissement se réalisera à la parcelle.

La parcelle ZD 116 d'une surface de 10 001 m² a été identifiée.

Le prix du m² est fixé à 7 € HT correspondant au prix défini par la délibération n° 5 du 13 novembre 2025.

Le prix de cession global s'élève à 70 007 € HT.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

12- ECO - ZA du Raisin - Location d'un terrain à la société R&S

L'entreprise R&S souhaite s'implanter sous réserve de faisabilité et d'obtention des autorisations administratives préalables, pour créer une station de stockage d'électricité par batteries stationnaires au lieu-dit « Au Raisin » sur la parcelle cadastrée ZB 220, à proximité du poste source ENEDIS situé à environ 400 mètres.

Une emprise foncière de 4000 m² est nécessaire à l'implantation du stockage et des aménagements extérieurs.

Au regard de la nature du projet, la société R&S propose une occupation du terrain selon les formalités suivantes :

- Signature d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée maximale de 5 ans : pendant la durée de la promesse, R&S lance les études et les démarches administratives en vue de l'obtention d'un permis de construire.

- A l'obtention du permis de construire purgé de tout recours et de la signature d'une convention de raccordement avec Enedis : un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans sera signé sur la base d'un versement d'une redevance annuelle de 2,5 € / m² soit 10 000 € par an.

Le conseil valide la proposition – 1 abstention.

13- ECO - Règlement d'aides économiques _ Attribution d'une aide 2026

Un dossier de demande d'aide économique est à valider dans le cadre du règlement d'aides économiques de la Communauté de Communes.

Il s'agit de la société DECLIC ELEC 55, créée le 08/01/2026 à Souilly.

Activité : Electricité générale

Investissement de 46 700 € HT pour l'acquisition d'un véhicule, de matériels et outillages professionnels.

L'aide sollicitée dans le cadre de la mesure « aides à la création / reprise d'entreprise » est de 4 000 €.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité. (M. LANTREIBECQ a quitté la salle)

14- ECO - ZAC E2H Dieue_ validation tranche 1 et lancement AO

La Communauté de Communes projette l'aménagement d'une première tranche d'aménagement de la ZAC Entre Deux Haies à Dieue-Sur-Meuse pour laquelle un permis d'aménager a été validé en 2021, prolongé jusqu'au 7 juin 2027.

Cette zone située en entrée de la commune de Dieue et en bordure de la RD 964 est destinée à accueillir des activités artisanales, commerciales et de services sur environ 20 lots à découper selon les demandes.

Plusieurs porteurs de projets (garage automobile, contrôle technique auto, ostéopathes, fleuriste, menuiserie extérieure) se sont manifestés afin de s'implanter sur les terrains de cette zone de 6 hectares, qui bénéficie d'un effet vitrine dans un bassin de population en augmentation constante.

La 1ère tranche permettra de commercialiser à minima 5 à 6 lots.

Les travaux intégrés à cette 1ère tranche sont les suivants :

- Terrassements généraux
- Création d'une voirie provisoire d'environ 120 mètres linéaires
- Réalisation d'un réseau d'assainissement (réseau EU connecté au réseau communal, réseau EP par tranchée drainante sous voirie)
- Réalisation d'un réseau d'adduction en eau potable connecté au réseau communal
- Réalisation de réseaux secs (électricité, gaz, fibre optique, éclairage public)

Le montant global de l'opération y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 242 696 € HT.

Considérant l'obtention de la subvention DETR 2026 d'un montant de 127 610 € en date du 15 juin 2026, correspondant à un taux de 55%,

Il est nécessaire d'autoriser le Président à engager la phase opérationnelle de l'opération et notamment de lancer la phase d'élaboration du dossier de consultation des entreprises et de mise en concurrence (marché à procédure adaptée) pour permettre la réalisation des travaux.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

15- ECO – ZAC E2H Dieue _ Cession terrain INTERMARCHÉ

Le projet s'implanterait sur une parcelle à découper d'une surface d'environ 9 380 m² dans le périmètre défini de la zone d'activités.

Le découpage parcellaire fera l'objet d'un bornage définitif par un géomètre.

Le prix de vente du m² a été fixé à 25 € HT par délibération du Conseil Communautaire du 13 novembre 2025.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

16- ECO – ZAC E2H Dieue _ Cession terrain SCI Louise et Charlie

Le projet consiste en l'implantation d'un pôle multi-activités comprenant :

- Un garage automobile (mécanique, carrosserie, services associés)
- Un centre de contrôle technique
- Un complexe sportif indoor dédié aux sports de raquettes (terrains de squash, padel tennis, badminton)
- Un club house avec espace de restauration

Afin de permettre au porteur de projet d'engager ses études techniques préalables, il conviendrait de signer une option de réservation d'une durée d'une année pour la cession future du terrain.

Le prix de vente du m² a été fixé à 25 € HT par délibération du Conseil Communautaire du 13 novembre 2025.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

17- ECO – voie verte DIEUE-HAUDAINVILLE : Convention superposition affectation VNF

Afin d'autoriser la création de la véloroute voie verte entre Dieue-Sur-Meuse et Haudainville, VNF peut mettre à disposition le chemin de halage par l'intermédiaire d'une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial, pour une durée indéterminée et à titre gratuit.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

18- ECO – voie verte DIEUE- HAUDAINVILLE : Mise en concurrence phase travaux

Considérant l'obtention de la 1ère tranche de subvention DETR 2026 d'un montant de 277 102 € en date du 15 juin 2026, l'accord préalable favorable pour l'obtention de la 2ème tranche de subvention DETR 2027 d'un montant de 291 906 €, l'accord préalable favorable de la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 613 200 € au titre du CPER Etat-Région, le dossier de demande subvention en cours d'instruction au GIP Objectif Meuse qui nécessite la transmission d'un ordre de service de démarrage des travaux afin de finaliser l'instruction et valider l'accord de subvention d'un montant de 550 210 €,

Il est nécessaire d'autoriser le Président à engager la phase opérationnelle de l'opération et notamment à démarrer la phase d'élaboration du dossier de consultation des entreprises et de mise en concurrence (marché à procédure adaptée).

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

19- PATRIMOINE - Maintenance chauffage - attribution marché STE IDEX

Considérant la délibération n°29 du 6 mai 2026 autorisant le Président à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert pour le marché d'entretien et de maintenance des systèmes de chauffage de 15 sites de la Codecom pour les années 2026-2030, la mise en concurrence lancée le 10 avril 2026, le rapport d'analyse du maître d'œuvre, l'avis de la Commission d'appel d'offres du 02 juin 2026 ;

Il est proposé d'attribuer le marché d'entretien des systèmes de chauffage des 15 sites de la Codecom à l'entreprise IDEX, avec l'option P2, pour un montant annuel de 27 617.94 € HT.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

20- SCOLAIRE : Dénomination école des Monthairons « Alfred PETTAZZONI »

Il est proposé, d'approuver le changement de dénomination de l'école des Monthairons, sise à 41 rue de Verdun, en école Alfred PETTAZZONI, avec effet immédiat ;

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

21- Petite enfance – Demande de subvention CAF – Aide à l'investissement

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF à hauteur de 60 % pour les achats de matériels suivants :

Crèche de DIEUE :

-Aménagement extérieur – Abri de jardin

-Equipement d'entretien : Nettoyeur vapeur

Soit une estimation du projet de 8 123,00€ HT soit 9 747,60€ TTC pour une subvention attendue de 60% du HT soit 4 873.80€.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

22- Petite enfance – Révision de l'agrément de la crèche de Dugny (15 places au lieu de 20)

La crèche de Dugny dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 20 places.

Réflexion sur l'optimisation des ressources et de l'équilibre de l'offre à la demande réelle,

Analyse des présences de janvier 2025 à avril 2026

Les quatre premiers mois de 2026 montrent un écart par rapport à 2025. La fréquentation est en forte baisse sur toutes les périodes observées et les prévisions de rentrées ne sont pas favorables.

Sur un point de vue RH la collectivité fait l'économie d'un poste de 36h50 par mois entre 2025 et 2026.

La mutation en interne des agents glissants sur d'autres postes et les demandes de temps partiels permettent de ne pas licencier d'agents de la crèche de Dugny.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

Cette délibération n'a pas été transmise en Préfecture à ce jour car le service a reçu de nouvelles inscriptions et des modifications sur les effectifs actuels pendant les congés scolaires de juillet.

23- Enfance – Demande de subvention CAF – Aide à l'investissement

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF à hauteur de 60 % pour les achats de matériels suivants :

Crèche de DIEUE :

-Aménagement extérieur – Circuit vélo en sol souple

-Aménagement intérieur : Vestiaires

Soit une estimation du projet de 10 070.54€ HT soit 12 084.65€ TTC pour une subvention attendue de 60% du HT soit 6 042.32€.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

24- Enfance - Tarification accueil périscolaire

Tranche	Quotient Familial	PROPOSITION	
		Garde	Repas
1	De 0 à 700	1,66€	0,50€
		soit 2,16€	
2	De 701 à 900	2,81€	1,00€
		soit 3,81€	
3	De 901 à 1300	3,20€	3,70€
		soit 6,90€	
4	Au-delà de 1300	3,40€	3,70€
		soit 7,10€	

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

25- Enfance : Tarification cantine SOUILLY

Enfants Inscrits au Trimestre à la Cantine de Souilly :

	Enfants maternelles	Enfants élémentaires
	PROPOSITION	PROPOSITION
Tarif au TRIMESTRE	174€	193€
Tarif MENSUEL	52,20€	57,90€

Enfants Inscrits en Occasionnel à la Cantine de Souilly :

	PROPOSITION
Enfants Usagers Occasionnels	4,64€

Autres Utilisateurs des Sites Périscolaires de la Codecom :

	PROPOSITION
Personnel des Ecoles	
Personnel de service et assimilé	4,79€
Personnel Enseignant	4,96€
Personnes extérieures aux écoles	
Adulte	7,00€
Enfant	4,96€

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

26- Enfance – Tarification accueil de loisirs du mercredi

Il est proposé au conseil de valider les propositions tarifaires jointes en annexes.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

27- Enfance – Tarification accueil de loisirs des petites vacances

Il est proposé au conseil de valider les propositions tarifaires jointes en annexes.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

28- Enfance :

- Inclusion au périscolaire de Dieue – Création d'un poste
- Déclaration jeunesse et sport – Mise en conformité réglementaire (3 postes)

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

29- COHESION_ Vie associative : Attribution des subventions aux associations-2026

Le tableau des montants proposés aux associations est présenté au conseil, qui valide à l'unanimité les attributions.

30- COHESION – TOURISME – Composition du comité d'exploitation de l'office

Il est proposé de fixer le nombre de membres du comité de l'office du tourisme comme suit :

Nombre de représentants du Conseil Communautaire élus : 13.

Nombre de représentants qualifiés personnes extérieures : 12.

Les membres du comité de l'office du tourisme :

En qualité de représentants du Conseil Communautaire

- **Madame Christine HABART**
- **Monsieur Pascal LEPAGE**
- **Monsieur Romuald LEPRINCE**
- **Monsieur Luigi FORNITO**
- **Monsieur Jean-François PEROTIN**
- **Madame Frédérique SERRE**
- **Madame Isabelle THOMAS**
- **Madame Fabricia VOL**
- **Madame Pascale VIGNOL**
- **Madame Isabelle REMY**
- **Monsieur Rudy MARSY**
- **Monsieur Jean-Noël POSTAL**
- **Monsieur Josselin ARNAUD**

En qualité de personnes extérieures :

- **Monsieur Rodolphe BECK (animateur bénévole)**
- **Madame Annick ELOY (Gite Ma Maison Lorraine)**
- **Monsieur Bernard GILSON (animateur bénévole)**
- **Madame Julie GROTT (Gite Les Flaviottes)**

- Monsieur Jean-Pierre JAUNEL (animateur bénévole)
- Madame Anne NANTY (Gite Etape de la Morlette)
- Madame Freddy NICOLAS (animatrice bénévole)
- Madame Muriel PARINI (Camping de l'Espérance)
- Monsieur Pascal RAMAND (Benoîte-Vaux Accueil)
- Michel REEB (animateur bénévole)
- Un représentant du Domaine de Sommedieue
- Madame Valérie WALLARIN (animatrice bénévole)

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

31- COHESION : Ecole de musique : Tarification 2026-2027

Il est proposé au conseil de valider les propositions tarifaires jointes en annexes.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

Conférence des Maires prévue le 3 septembre 2026 à 19h00 : (à la salle des fêtes de Dieue-sur-Meuse)

- Point sur la taxe GEMAPI
- Point sur les pouvoirs de police

Point sur transfert des pouvoirs de police

Les élus vont être sollicités par mail pour se positionner AVANT LE 09/10/2026 sur le transfert de compétence, notamment en matière de collecte des déchets ménagers, aire d'accueil des gens du voyage et voirie.

Point sur le PLU-i

La Préfecture a informé, par mail le 02/07, des éléments suivants :

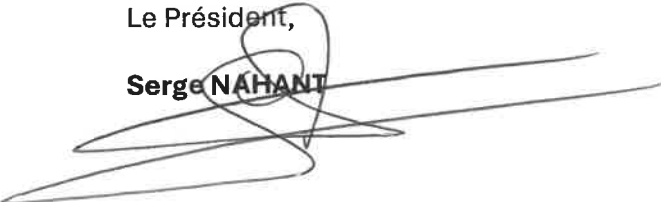
Le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires s'est tenu en mars 2026. Dans ces circonstances, en l'état du droit actuel et sauf nouvelle modification de l'article 136 de la loi ALUR, les communes pourront s'opposer au transfert de la compétence en matière de « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux EPCI-FP **du 1^{er} avril 2027 jusqu'au 30 juin 2027 inclus.**

A défaut d'opposition des communes concernées dans les conditions prévues au II de l'article 136 de la loi ALUR, la compétence sera automatiquement transférée aux CC et aux CA au 01/07/2027, à la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires en mars 2026.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 22h30.

Le Président,

Serge NAHANT



Le Secrétaire de séance,

Josselin ARNAUD



ENFANCE

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI 2026/2027

TARIFS INTERNES

Tranche	Quotient Familial	Tarif 1/2 Journée	
		Allocataires CAF et MSA PROPOSITION	
1	De 0 à 700	4,48€ +2,99%	
2	De 701 à 900	5,13€ +3,01%	
3	De 901 à 1300	5,90€ +2,97%	
4	Au-delà de 1300	6,66€ +2,94%	

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée SANS Repas	
		Allocataires CAF et MSA PROPOSITION	
1	De 0 à 700	8,96€ +2,99%	
2	De 701 à 900	10,27€ +3,01%	
3	De 901 à 1300	11,79€ +2,97%	
4	Au-delà de 1300	13,34€ +3,01%	

Tranche	Quotient Familial	Tarif 1/2 Journée avec Repas	
		Allocataires CAF et MSA PROPOSITION	
1	De 0 à 700	8,27€ +2,99%	
2	De 701 à 900	9,16€ +3,04%	
3	De 901 à 1300	10,16€ +3,04%	
4	Au-delà de 1300	11,14€ +2,96%	

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée avec Repas	
		Allocataires CAF et MSA PROPOSITION	
1	De 0 à 700	10,49€ +3,05%	
2	De 701 à 900	13,24€ +3,04%	
3	De 901 à 1300	14,89€ +2,97%	
4	Au-delà de 1300	16,55€ +2,99%	

TARIFS EXTERNES

Tranche	Quotient Familial	Tarif 1/2 Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA
1	De 0 à 700	PROPOSITION 10,93€ +3.02%
2	De 701 à 900	14,35€ +3.02%
3	De 901 à 1300	16,12€ +3.07%
4	Au-delà de 1300	17,88€ +3.00%

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée SANS Repas Allocataires CAF et MSA
1	De 0 à 700	PROPOSITION 14,20€ +2.97%
2	De 701 à 900	20,54€ +3.01%
3	De 901 à 1300	23,61€ +3.01%
4	Au-delà de 1300	26,66€ +3.01%

Tranche	Quotient Familial	Tarif 1/2 Journée Allocataires CAF et MSA
1	De 0 à 700	PROPOSITION 7,11€ +3.04%
2	De 701 à 900	10,27€ +3.01%
3	De 901 à 1300	11,79€ +2.97%
4	Au-delà de 1300	13,34€ +3.01%

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA
1	De 0 à 700	PROPOSITION 19,86€ +3.01%
2	De 701 à 900	26,48€ +2.99%
3	De 901 à 1300	29,79€ +3.01%
4	Au-delà de 1300	33,10€ +2.99%

**Il est proposé d'autoriser le président d'augmenter la tarification
de 3% pour la rentrée de septembre 2026**

ENFANCE

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS DES PETITES VACANCES 2026/2027

TARIFS INTERNES

Tranche	Quotient Familial	Tarif 1/2 journée		
		PROPOSITION		
		Garderie Matin	1/2 Journée	Garderie Soir
1	De 0 à 700	0,10€	4,48€ +2,99%	0,10€
2	De 701 à 900	0,11€	5,13€ +3,01%	0,11€
3	De 901 à 1300	0,12€	5,90€ +2,97%	0,12€
4	Au-delà de 1300	0,13€	6,66€ +2,94%	0,13€

Tranche	Quotient Familial	Tarif journée sans repas		
		PROPOSITION		
		Garderie Matin	Journée SANS Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	0,10€	8,96€ +2,99%	0,10€
2	De 701 à 900	0,11€	10,27€ +3,01%	0,11€
3	De 901 à 1300	0,12€	11,79€ +2,97%	0,12€
4	Au-delà de 1300	0,13€	13,34€ +3,01%	0,13€

Tranche	Quotient Familial	JOURNEE AVEC REPAS		
		PROPOSITION		
		Garderie Matin	Journée avec Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	0,10€	10,49€ +3,05%	0,10€
2	De 701 à 900	0,11€	13,24€ +3,04%	0,11€
3	De 901 à 1300	0,12€	14,89€ +2,97%	0,12€
4	Au-delà de 1300	0,13€	16,55€ +2,99%	0,13€

TARIFS EXTERNES

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée ½ Journée Allocataires CAF et MSA		
		PROPOSITION		
		Garderie Matin	½ Journée	Garderie Soir
1	De 0 à 700	0,20€	7,11 € +3,04%	0,20€
2	De 701 à 900	0,22€	10,27€ +3,01%	0,22€
3	De 901 à 1300	0,24€	11,79€ +2,97%	0,24€
4	Au-delà de 1300	0,26€	13,34€ +3,01%	0,26€

Il est proposé d'autoriser le président d'augmenter la tarification de 3% pour la rentrée de septembre 2026 et de maintenir les tarifs de la garderie

Tranche	Quotient Familial	Tarif Journée avec Repas Allocataires CAF et MSA		
		PROPOSITION		
		Garderie Matin	Journée avec Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	0,20€	19,86€ +3,01%	0,20€
2	De 701 à 900	0,22€	26,48€ +2,99%	0,22€
3	De 901 à 1300	0,24€	29,79€ +3,01%	0,24€
4	Au-delà de 1300	0,26€	33,10€ +2,99%	0,26€

Tranche	Quotient Familial	Tarif journée sans repas		
		PROPOSITION		
		Garderie Matin	Journée SANS Repas	Garderie Soir
1	De 0 à 700	0,20€	14,20€ +2,97%	0,20€
2	De 701 à 900	0,22€	20,54€ +3,01%	0,22€
3	De 901 à 1300	0,24€	23,61€ +3,01%	0,24€
4	Au-delà de 1300	0,26€	26,66€ +3,01%	0,26€

COHESION : Subventions aux associations 2026



Récapitulatif

	montant 2025	montant 2026
Fonctionnement - sport	9 040 €	9 808 €
Fonctionnement - culture	3 900 €	3 950 €
Fonctionnement - Histoire et mémoire	2 500 €	2 000 €
Total fonctionnement	15 440 €	15 758 €
Investissement bibliothèques	219 €	0 €
Investissement - Manifestations	12 600 €	7 800 €
Investissement - Achats sur justificatifs	7 181 €	6 825 €
Total investissement	20 000 €	14 625 €
Total	35 440 €	30 383 €

Vote :



ECOLE DE MUSIQUE: Tarifs 2026/2027

Chaque année le Conseil communautaire décide des tarifs appliqués à la rentrée de septembre. La Commission réunie le 8 juin 2026 propose:

- 1- de reconduire le principe d'augmentation délibéré en 2025: +2% sur les tarifs Val de Meuse-Voie Sacrée et +3% sur les tarifs hors Val de Meuse-Voie sacrée, arrondis au 50 cts ou euro le plus proche.
- 2- de valider les tarifs établis en conséquence et les conditions particulières
- 3- de donner mandat au Président pour procéder aux ajustements nécessaires en cours d'année et signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Conditions particulières

- Les élèves inscrits à un cours d'instrument participent aux pratiques d'ensemble de leur choix sans supplément de tarif.
- A partir du 3^e membre d'un foyer : ½ tarif applicable à un tarif enfant uniquement.
- Tarif dégressif pour pratique d'un 2^e instrument : ½ tarif
- Les étudiants bénéficient du tarif « Enfant »
- Dispositif MSA Activités pour les allocataires MSA
- Tarif Val de Meuse-Voie Sacrée appliqué aux enfants résidant hors territoire communautaire mais scolarisés dans les écoles du territoire ou le collège d'Ancemont
- Tarif Val de Meuse-Voie Sacrée appliqué aux agents de la Communauté de communes résidant hors territoire et aux enfants à charge de ces agents
- Chaque élève de l'école de musique pourra assister gratuitement à un concert Arcature par an, ainsi que son accompagnant le cas échéant

MENSUELS

Formation musicale +instrument 30 min individuel		
Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	55,50 €	
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	85,00 €	
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	79,50 €	
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	108,50 €	
Formation musicale +instrument 45 min, individuel		
Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	59,00 €	
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	90,00 €	
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	88,00 €	
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	117,00 €	
Formation musicale seule 45 min, en groupe		
Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	28,50 €	
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	41,00 €	
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	39,50 €	
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	61,50 €	
Instrument seul 30 min individuel Cours Loisir		
Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	37,50 €	
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	54,00 €	
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	51,00 €	
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	75,50 €	
Instrument seul 45 min, individuel Cours loisir		
Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	42,00 €	
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	59,00 €	
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	59,00 €	
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	82,50 €	
Pratique d'ensemble seule : ensembles /ateliers Initiation,		
Découvertes		
Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	37,50 €	
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	56,50 €	
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	51,00 €	
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	75,50 €	
ANNUELS		
Chorale d'enfants :		
Enfant du Val de Meuse-voie Sacrée	30,50 €	
Enfant hors Val de Meuse-Voie Sacrée	47,50 €	
TRIMESTRIELS		
Location d'instrument :		
Flûte traversière, saxophone, clarinette	55,50 €	56,00 €
Guitare	38,00 €	38,50 €
VMVS / Hors VMVS		